

BULLETIN MUNICIPAL

PEYRELEVADÉ

SEPTEMBRE 2025

№ 858



Fête du 15 août

La fête du 15 août a encore réuni une belle foule sur la place de la Fontaine. Les festivités ont commencé le 14 août, avec le concours de pétanque organisé par l'association de pétanque Coup de boule Peyrelevadois où 48 équipes se sont affrontées sous un soleil de plomb. La Croule a ensuite ouvert ses portes dans la nuit.

Le matin du 15, les Musclés du Plateau ont lancé le top départ de la traditionnelle course déguisée, tandis que l'équipe du comité des fêtes finissait de préparer le repas de midi. Dans la continuité d'une belle journée placée sous le signe de la fête, les animations se sont succédées (banda, chars, jeux, course de garçon de café, fête foraine ...) en attendant le bal populaire qui a connu un record d'affluence cette année. Le feu d'artifice très applaudi a donné le ton pour la nuit, avant de clôturer cette belle fête sur la piste de danse de la Croule, elle aussi comble.

Bravo et merci à toutes et tous !

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Naissance :

-de Syed Raiyan **AHMED** le 7 août à Ussel, fils de Syed Md Farid AHMED et de Suhada Akter HAPPY, domiciliés 1 route des Pausés

Décès :

-de Sylviane **POULETAUD** le 23 juillet à Peyrelevalade, âgée de 95 ans, domiciliée 29 route du Rat, veuve de Jean BARDECHE

-de Yvonne **BIOLAND** le 19 juillet à Ussel, âgée de 94 ans, domiciliée 29 route du Rat, veuve de Antoine PONS

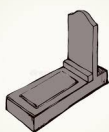
-de Damien **DUTROMP** le 1er août à Ussel, âgé de 20 ans, domicilié 12 rue du Puy Chabrol, célibataire

-de Raphaël **LEGROS** le 9 août à Peyrelevalade, âgé de 68 ans, célibataire

-de Ilda **DE CARVALHO** le 21 août à Ussel, âgée de 74 ans, domiciliée à Grand Billoux, épouse de Jean PAULOS

• La famille de Henri **MORATILLE** vous fait part de son décès survenu le 27 juillet 2025 à Paris 18ème, âgé de 94 ans, domicilié à St Ouen (Seine Saint Denis), époux de Josette FRÉDÈGUE.

CIMETIÈRE



Une procédure de rétrocession des tombes en état manifeste d'abandon devrait débuter courant octobre (pour la période Toussaint).

Les tombes qui sont à première vue abandonnées seront recensées et piquetées afin que les héritiers se manifestent en mairie.

Si vous avez connaissance d'un héritier sur une tombe signalée, n'hésitez pas à nous le faire savoir en mairie.

TRAVAUX LIGNE HTA

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

225 KV EGUZON-MOLE 3

Portée(s) : 133-129, 142-135, 147-145, 150-148

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de Peyrelevalade à dater du **16/08/2025 jusqu'au 31/12/2025**.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux MCO LIMOGES, à l'entreprise : RIVIERE

jmriviere@wanadoo.fr

06 87 35 17 77

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques sur <https://www.rte-france.com/riverains/modalites-de-gestion-de-la-vegetation-sous-et-aux-abords-des-lignes-electriques>

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : RTE GMR MCO LIMOGES ZI le Ponteix 4 rue Edison 87220 FEYTIAT Christophe MOREL (06.87.76.20.50) Morgane Le Cornec (06.86.10.25.98)

RELEVÉS D'EAU



Dès début septembre, un employé du service technique passera pour relever les compteurs d'eau afin de facturer les consommations. Si votre compteur n'est pas accessible et/ou en cas d'absence un avis de passage vous sera distribué. Il faudra alors le retourner en mairie, ou par mail **avant le 15 octobre**. Merci de votre compréhension.

RESTRICTIONS D'EAU

Alerte sécheresse et restriction des usages de l'eau.

Le niveau des réservoirs est en tension extrême depuis le 13 août 2025, la municipalité a pris un arrêté portant restrictions et interdictions des usages non prioritaires de l'eau.

En parallèle nous vous invitons à être vigilants sur vos consommations domestiques et à économiser la ressource en eau au maximum. Merci de votre compréhension et de votre civisme.

PSYCHOLOGUE



Ninon Brette, psychologue clinicienne conventionnée actuellement en formation "hypnose et thérapies brèves" depuis deux ans, va s'installer les jeudis à la maison médicale de Faux-La-Montagne à partir du mois de septembre.

Elle proposera des séances s'adressant à un public adulte et adolescent.

Contacts : 06.99.89.54.03 ou par mail à l'adresse : ninon.brette@protonmail.com

MÉDECINE CHINOISE



Je suis Amandine RAMETTE, récemment arrivée sur la commune et installée à Vinzannet. Je viens d'ouvrir mon cabinet de médecine chinoise au 14 Vinzannet 19290

PEYRELEVADE depuis le 17 février 2025.

Mon entreprise se nomme MENG TING, qui signifie Amandine en chinois.

Je suis spécialisée en massage chinois (Tuina) mais je pratique également l'acupuncture, la diététique chinoise et la pharmacopée chinoise.

Je pratique depuis une dizaine d'années et je suis allée en Chine lors d'un stage à l'hôpital de Pékin.

Je reçois uniquement sur rendez-vous et peux également me déplacer à domicile si besoin.

SUR RENDEZ-VOUS

Au cabinet :
14 Vinzannet 19290 PEYRELEVADE
OU
En déplacement à domicile

amandine.mengting@ecomail.fr
06 21 96 72 64

Siret : 844 524 991 00032



WWW.MENGTING.FR



facebook/mengting.amandine

Merci pour votre accueil et au plaisir de vous recevoir au cabinet.

RÉSEAU MILLESOINS

Depuis le début de l'été, le réseau MilleSoins a un nouveau système de prise de rendez-vous avec les médecins.

Désormais vous pourrez prendre **rendez-vous en ligne** sur le site :

www.cabinetmedicalmillesoins.fr

Le numéro de téléphone reste le même : **05.19.91.02.20** sauf que celui-ci est maintenant doté d'une **assistance vocale**.

Si besoin vous serez transférés sur le téléphone d'une secrétaire.

Le but n'étant pas de remplacer le travail remarquable de France et Sandra, secrétaires du réseau Millesoins mais de les décharger et de réduire le temps d'attente au standard, et aussi de limiter les propos agressifs auxquels elles font face de manière récurrente.

Un grand merci par avance pour votre adaptation à ces nouveaux outils.

La boîte mail polemillesoins@gmail.com est toujours ouverte.

Alors vous aussi, vous en avez-plein le dos ?

Le samedi 20 septembre à Peyrelevalde, le réseau Millesoins organise un atelier de 8h30 à 12h30 sur la thématique des problèmes de dos. Pour comprendre et apprendre quoi faire au quotidien, un atelier pour tous les âges, pour tous les dos !
Gratuit, inscription au 05.19.91.02.20



TRANSPORT AU MARCHÉ



Ce mois-ci le minibus prendra la direction du **marché de Felletin le vendredi 26 septembre**. Départ 9h du Pra Bé. Attention places limitées, pensez à vous inscrire en mairie, ou au 05.55.94.73.13

TENNIS



Nouvelle saison pour le tennis club de Peyrelevalade !

70€ l'inscription annuelle pour la participation aux compétitions avec l'équipe séniors.

Reprise des cours pour enfants avec Victor les vendredis soir.

Différents groupes selon les âges, 100€ l'année. Inscription et information auprès de Yannick au 06 62 24 95 64

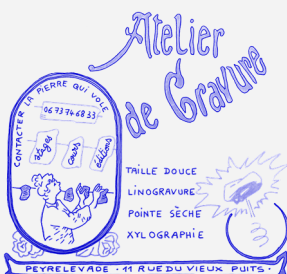
SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Peyrelevalade tiendra son **assemblée générale** en séance ordinaire le **vendredi 12 septembre à 18h à la salle des fêtes**.



La vente des cartes sociétaires aura lieu après l'AG et le samedi 13 septembre de 9h à 12h, au bureau de la chasse, dans le bâtiment Chancibot, rue du Vieux Puits.

LA PIERRE QUI VOLE



Atelier de gravure : stages, cours, éditions

Taille douce, linogravure, pointe sèche, xylographie
Contacter La Pierre qui Vole au 06.73.74.68.33

11 Rue du Vieux Puits à Peyrelevalade

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux, sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi & vendredi
14h-17h30
sur rdv uniquement

JUDO ET TAÏSO : LA REPRISE !

USSEL
Reprise des cours!
Mercredi 10 Septembre
Au Dojo Municipal D'Ussel
(Rue Lachaze, proche de l'école de la Gare)
MERCREDIS :
15h45 à 16h30 Baby Judo (3ans⁺ à 7ans)
16h45 à 17h45 Jeunes (7ans à 14ans)
17h45 à 18h45 Jeunes (14ans à 18ans)
18h45 à 20h15 (Ados/Adultes)
VENREDIS :
17h15 à 18h15 Jeunes (7ans à 14ans)
18h15 à 19h15 Jeunes (14ans à 18ans)
19h15 à 20h45 (Ados/Adultes)
LIGINIAC
Reprise des cours!
Le 15 Septembre
Au Gymnase Municipal
LUNDIS
17h00 à 17h45 Baby Judo (3ans⁺ à 7ans)
17h45 à 18h45 Jeunes (7ans à 14ans)
18h45 à 20h15 (Ados/Adultes)
CONTACT LIGINIAC 07.68.98.65.38

BUGEAT
Reprise des cours!
Lundi 8 Septembre
Au Dojo de l'espace 1000 Sources
LUNDIS
17h30 à 18h15 Baby Judo (3ans⁺ à 7ans)
18h15 à 19h30 Jeunes (7ans à 14ans)
19h30 à 20h30 TAÏSO
Contact : 06.33.27.63.37
Peyrelevalade et Bugeat

PEYRELEVADE
Reprise des cours!
Jeudi 11 Septembre
à la salle des activités
JEUDIS
17h30 à 18h15 Baby Judo (3ans⁺ à 7ans)
18h15 à 19h15 Jeunes (7ans à 14ans)
19h15 à 20h45 (Ados/Adultes)

TAÏSO
Ados/Adultes
Lundi et Jeudi de 19h30 à 20h30
Salle des activités - Peyrelevalade
Contact : 06.74.59.00.24

Retrouvez les dépliantés dans les commerces !

JUDO : les jeudis soirs : à partir de 17h30 pour le Baby judo (3/7 ans), Jeunes (7/14 ans) à 18h15, infos au 06.19.27.65

TAÏSO : (renforcement musculaire, équilibre, souplesse, relaxation) de retour également, le jeudi 8 septembre à 19h30, infos au 06.74.59.00.24

MUSIQUE !



Vous êtes passionné(e) de musique et vous voudriez l'enseigner ?

L'association Chant et Musique sur le Plateau met à votre disposition la salle de musique de Peyrelevalade pour assurer des cours d'instruments (piano, flûte, guitare ...)

Renseignements au 06 72 91 13 09

GÎTE DE NEUMIALLE

Gestion

Depuis ce printemps, l'Office National des Forêts, a cédé la gestion du gîte communal de Neumialle, au profit de l'office de tourisme de Meymac.

Le gîte

Ce gîte de grande capacité situé au centre de la France au cœur du Plateau de Millevaches en fait le lieu idéal pour vos retrouvailles en famille et entre amis.

La restauration de cette ancienne grange a permis de créer une vaste pièce à vivre agrémentée d'un poêle à bois ainsi que 6 chambres. Point fort de ce gîte, chacune des chambres dispose de sa propre salle de bain privative (douche – WC). Location ouverte à la nuitée, à la semaine... souplesse pour les jours d'arrivée et de départ.

- Cartes de paiement et chèques vacances acceptés
- Prestations : Congélateur, four à micro ondes, lave linge privatif, lave vaisselle, matériel enfant, poêle à bois, télévision
- Les animaux sont acceptés

**Environnement**

Sa localisation permet de découvrir l'ensemble des richesses du PNR de Millevaches en Limousin, paradis des sports nature, mais aussi de rayonner vers les sites touristiques phares du Massif Central : Massif du Sancy, Vulcania, Monts du Cantal, Gorges de la Dordogne, cité de la Tapisserie d'Aubusson, lac de Vassivière...

Réservations et informations

Informations, tarifs et réservations auprès de l'OTC de Meymac au 0780204337

<https://www.tourisme->



[hautecorreze.fr/gites-locations/gite-retrouvance-de-neumialle/](https://www.hautecorreze.fr/gites-locations/gite-retrouvance-de-neumialle/)

TRAVAUX À L'ÉCOLE

Comme chaque été, la commune profite des « grandes vacances » pour faire quelques travaux à l'école.

Cette année les enfants pourront découvrir un préau flambant neuf, doté d'un sol coloré qui leur permettant de jouer tout en sécurité



Dans le cadre d'un projet avec le CAUE, associant aussi le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, des travaux paysagers vont également être réalisés avec les enfants de l'école. Ils consisteront à créer des espaces de culture et de planter des arbustes afin d'apporter un peu de verdure dans la cour d'école. Aussi une table de ping-pong et un jeu en bois seront installés.

TRAVAUX DE VOIERIE

Des travaux de voirie sont programmés, courant septembre. Ainsi des perturbations de circulation auront lieu :

- au village de Cezeyrat
- rue Nouvelle
- autour de l'église
- impasse Bramefond

Le montant total HT s'élève à 159 821€ HT, l'opération est subventionnée par le Conseil Départemental, et par l'État au titre de la DETR.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2025 A 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Christelle VEDRENNE, Jean-Claude MALSOUTE, Jean MAZIERE, Isabelle CHARRIER.

Procuration(s) : Geneviève LABARRE à Robert URBAIN, Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME, Guillaume CHASSAGNE à Pierre COUTAUD.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE 2025 ;

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a été effectuée concernant le programme de voirie 2025.

Dans le cadre de la consultation, deux offres ont été réceptionnées :

- RMCL, pour un montant de 159 821,30 € HT,
- Eurovia, pour un montant de 165 139,90 € HT.

Les offres ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- un critère prix,
- un critère valeur technique.

À l'issue de l'analyse, l'entreprise RMCL a été classée première, son offre présentant le meilleur équilibre entre qualité technique et coût.

APPROUVE

2. PARTICIPATION FINANCIERE AU RACCORDEMENT EN EAU POTABLE DU VILLAGE DE FREYSSANGES ;

Monsieur le Maire indique qu'une demande de raccordement en eau potable du village de Freyssanges a été étudiée, suite à l'achat de la propriété par Monsieur et Madame Monnier.

Le devis total des travaux s'élève à 63 680 € HT pour le raccordement depuis le village de Petit Billoux.

En vue d'un éventuel raccordement du village de Caux, la commune, en tant que maître d'ouvrage, doit imposer un diamètre de canalisation supérieur aux besoins, générant un surcoût.

Elle propose donc de prendre en charge une partie des travaux.

Le coût restant à la charge de Monsieur et Madame Monnier est fixé à 50 970 € HT.

APPROUVE

3. MISE AU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE, ET DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE, CONCERNANT LA CREATION D'UN SANITAIRE PUBLIC ;

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le projet de création d'un sanitaire public sur la place du Pra Bé, pour un coût total estimé à 40 829,73 € HT, soit 45 020,02 € TTC, incluant les études et les travaux. Afin de permettre la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions, il propose d'approuver le projet et de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Il est également proposé de demander l'inscription de cette opération audit contrat, en vue d'un accompagnement financier adapté, et de solliciter une aide à hauteur de 25 % du budget prévisionnel hors taxes, soit 10 207,43 €.

APPROUVE

4. RATIONALISATION ET RENOVATION DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC D'UNE PUISSANCE DE PLUS DE 100 WATTS ET DE PLUS DE 10 ANS ;

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public CREPUSCULE, porté par le Syndicat de la Diège, le Conseil municipal a approuvé le projet technique et financier présenté en phase d'avant-projet définitif (APD). La Commune a choisi de verser sa participation en une seule fois, sans recourir à l'étalement sur 5 ou 10 ans proposé dans le cadre d'une convention d'avance remboursable. Ce choix permet de réduire la participation prévisionnelle à 9 197,10 € HT, au lieu de 10 346,74 € HT. Le Conseil a également validé l'inscription de cette dépense au budget communal et autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du projet.

APPROUVE

5. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Chauvot, cuisinier scolaire en poste au sein des services municipaux, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2025.

Afin de permettre la nomination de l'agent au grade d'agent de maîtrise principal, il convient de créer un emploi correspondant dans le tableau des effectifs de la commune, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

APPROUVE

6. MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU), A COMPTER DE L'EXERCICE 2025 ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document budgétaire et comptable qui fusionne le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG). Il vise à simplifier la présentation des comptes, renforcer la lisibilité de l'information financière et améliorer la coordination entre l'ordonnateur et le comptable public.

La commune peut y adhérer de manière anticipée à compter de l'exercice 2025, avant l'obligation prévue pour 2026.

APPROUVE

7. ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DE VOIRIE COMMUNALE AU VILLAGE DE CEZEYRAT, EN VUE DE SON ALIENATION ;

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Boisvert, récemment devenue propriétaire d'une maison située au village de Cezeyrat, en bordure de la voie communale, a sollicité la commune pour acquérir une portion de terrain communal attenante à sa propriété.

Cette portion de terrain constitue une dépendance de la voirie communale. Elle est actuellement non bornée, et ne présente plus d'utilité pour la circulation ou pour l'usage du public. Elle ne remplit plus les fonctions d'un bien affecté au service public routier communal.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement d'une dépendance du domaine public routier communal doit être précédé d'une enquête publique.

APPROUVE

8. ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE DEPENDANCE DE VOIRIE COMMUNALE AU VILLAGE DE SAINT-FOURCHAT, EN VUE DE SON ALIENATION ;

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Renoux, propriétaire d'une maison située au village de Saint-Fourchat, a sollicité la commune afin d'acquérir une portion de terrain communale située devant sa propriété.

Cette portion de terrain constitue une dépendance de la voirie communale. Elle est actuellement non bornée, et ne présente plus d'utilité pour la circulation ou pour l'usage du public. Elle ne remplit plus les fonctions d'un bien affecté au service public routier communal.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement d'une dépendance de voirie communale doit être précédé d'une enquête publique.

APPROUVE

9. MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de Haute Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2025-02-09 en date du 10 avril 2025 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte la modification suivante :

- *Autres compétences :*
 - Création, gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire.

APPROUVE

10. MOTION DE SOUTIEN POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF CLERMONT-FERRAND - LE MONT DORE - USSEL - TULLE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la proposition de motion transmise par la Fédération Agir pour la Ligne Clermont Ferrand - Le Mont Dore - Ussel - Tulle. Cette motion précise :

- La forte mobilisation des élus, syndicats, entreprises, acteurs du tourisme et de la population en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire ;
- Le rôle clé du service public ferroviaire pour garantir la mobilité des citoyens dans les territoires moins desservis ;
- L'importance de cette ligne pour les établissements scolaires, les entreprises locales, le secteur touristique et l'environnement, notamment pour offrir une mobilité décarbonée et économique ;
- Les besoins en fret ferroviaire pour soutenir l'activité économique et les projets innovants comme le TELLi.

APPROUVE

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE, DANS LE CADRE DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention est proposée entre la commune de Peyrelevade et Haute-Corrèze Communauté, afin de formaliser la mise à disposition de certains locaux municipaux nécessaires à l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires.

Cette convention vise à définir les conditions d'utilisation, les obligations respectives des parties et la participation financière liée à la mise à disposition des locaux.

Le Conseil Municipal a été informé des modalités pratiques et financières de cet accord, et après examen des termes de la convention, il est proposé de la valider. La convention est d'une durée d'un an à compter du 1er juillet 2025, avec des conditions financières adaptées à l'usage des locaux. Elle inclut également des engagements réciproques en matière d'entretien, de sécurité et de travaux d'aménagement.

APPROUVE

12. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE - INTALLATION D'UN SUPPORT POUR CONDUCTEURS AERIENS SUR LA PARCELLE N°YB 0007 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande a été reçue de la part de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), dans le cadre du projet de ligne électrique aérienne à 225 000 volts reliant Eguzon à Mole 3 (référence RTE : A16L 2025-5801).

Cette demande concerne l'installation d'un support pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle communale référencée YB 0007. Le passage en surplomb des conducteurs et d'une liaison de télé-information est également prévu. Certains arbres ou branches devront être coupés pour permettre ces travaux. En contrepartie, une indemnité forfaitaire de 893 € sera versée à la commune.

APPROUVE**13. FIXATION DES MODALITES D'INTERVENTION D'OFFICE SUR PROPRIETES PRIVEES ET DES TARIFS APPLICABLES ;**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que certaines propriétés privées sur le territoire communal ne sont pas entretenues, malgré l'envoi de mises en demeure restées sans réponse. Ce manque d'entretien peut engendrer des risques pour la sécurité, la salubrité publique ou provoquer des nuisances pour le voisinage.

Afin de garantir un cadre de vie sain et sécurisé pour tous, la commune pourra intervenir d'office pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien de ces terrains lorsque les propriétaires concernés ne donnent pas suite à la mise en demeure.

Les frais engagés lors de ces interventions seront facturés au propriétaire selon les modalités suivantes :

- 40 € TTC par heure et par agent mobilisé.
- Le montant total sera calculé en fonction du nombre d'agents mobilisés et du temps réellement passé.

Une facture sera adressée au propriétaire avec un délai de paiement de 30 jours. En cas de non-paiement dans les délais, une procédure de recouvrement sera engagée.

APPROUVE**14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE MARCELLE DELPASTRE ;**

Afin de pérenniser le fonctionnement de la médiathèque, qui repose entièrement sur la bonne volonté de bénévoles, la commune envisage de créer un poste pour assurer la gestion de ce service.

Ce poste à temps non complet s'inscrit dans un plan pluriannuel sur trois années, et vise à permettre à la commune de solliciter l'aide financière de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – Lecture publique.

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'adopter le plan de financement prévisionnel des charges de personnel de la médiathèque municipale Marcelle Delpastre, pour une quotité de 12 heures hebdomadaires (correspondant à 6 heures d'ouverture supplémentaires au public), dans le cadre du passage d'un fonctionnement entièrement bénévole à une organisation partiellement professionnalisée

DEPENSES 2026-2028	MONTANT (€)	RECETTES	MONTANT (€)
Médiathèque municipale		DRAC - DGD (70% sur 3 ans)	
Coût du personnel (12h/semaine x 44 sem/an x 3 ans) - salaire chargé	12 288 €	Subvention estimée (70%)	8 602 €
		Autofinancement (30%)	3 686 €
Total dépenses	12 288 €	Total recettes	12 288 €

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE DU 11 AVRIL AU 20 JUIN 2025 ;****- Décision n°2025/03 portant révision du loyer du « Logement Mairie n°4 ».**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal n°25/2020 du 12 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire, il est décidé de réviser le loyer du logement communal n°4, loué à Monsieur Patrick LALIRON depuis le 1er juillet 2012 pour un montant mensuel actuel de 177,00 €. En application de la clause du bail relative à la révision annuelle du loyer selon l'indice INSEE de référence des loyers (IRL), et compte tenu de la variation de l'indice du 1er trimestre 2024 (143,46) à celui du 1er trimestre 2025 (145,47), le nouveau loyer est fixé à 179,00 € par mois à compter du 1er juillet 2025, date anniversaire du contrat.

- Décision n°2025/04 portant révision du loyer du « Logement La Poste ».

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal n°25/2020 du 12 juin 2020 portant délégation au Maire, il est décidé de réviser le loyer du logement communal dit « La Poste », loué depuis le 1er juillet 2022 à Monsieur Julien PAULOS et Madame Laura CHALAT pour un montant mensuel de 398,21 €. En application de la clause de révision annuelle prévue au bail et tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre 2024 (143,46) au 1er trimestre 2025 (145,47), le loyer est réévalué à 405,00 € par mois, à compter du 1er juillet 2025, date anniversaire du contrat.

- Décision n°2025/06 portant révision du loyer du « Logement Mairie 1 ».

Conformément au contrat de location signé le 1er juillet 2001, qui prévoit une révision annuelle du loyer à la date anniversaire, et sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers du 1er trimestre 2025 (145,47 contre 143,46 en 2024), le loyer du logement communal « Mairie 1 » occupé par Monsieur Morgan GUHUR sera révisé. À compter du 1er juillet 2025, le nouveau loyer mensuel est fixé à 154,00 €, au lieu de 152,00 € actuellement.

2. RESEAU FIBRE : FINALISATION DU RACCORDEMENT DU VILLAGE DE NEGARIOUX ;

Une habitante du lotissement de Négarioux a adressé une demande écrite à la commune concernant l'installation de la fibre optique dans ce secteur, en vue de l'arrêt programmé du réseau cuivre d'ici 2027. Bien que des gaines souterraines aient été posées lors de la construction du lotissement, leur compatibilité avec le déploiement de la fibre doit être vérifiée. La commune prévoit de lancer des études de faisabilité afin de planifier les travaux nécessaires.

3. ECOLE : AMENAGEMENT DE LA COUR ;

Un projet d'aménagement de la cour d'école est en cours afin d'améliorer les espaces extérieurs destinés aux élèves. À l'automne, une plantation sera réalisée pour apporter davantage de verdure. Plusieurs aménagements seront également réalisés pour rendre la cour plus fonctionnelle. Par ailleurs, la réfection du sol du préau est prévue pour le mois d'août.

4. BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES : PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ;

Un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des services techniques pourrait voir le jour dans les prochains mois. La configuration du site est favorable à ce type d'installation, notamment grâce à une charpente suffisamment robuste pour supporter le poids des panneaux. Pour que le système fonctionne correctement, un petit transformateur devra être installé à proximité. Il est également préférable de consommer sur place l'électricité produite, ce qui est présente un avantage financier. Une nouvelle étude des besoins énergétiques sera réalisée afin d'adapter précisément le projet.

5. PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR » ;

Dans le cadre du programme « villages d'avenir », financé par l'état, un cabinet d'étude va être mobilisé pour accompagner la commune sur la question de l'avenir des commerces. Cette initiative représente une chance à saisir pour envisager des solutions durables au maintien et au développement du commerce de proximité. Une réunion publique afin de recueillir l'avis des habitants et des commerçants pourrait notamment être organisée.

6. TRAVAUX EN COURS ;

La réfection de la passerelle sur la tourbière de Négarioux-Malsagne est désormais terminée. Ce chantier a bénéficié d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, via un dispositif du Parc Naturel Régional de Millevaches, ainsi que d'un soutien financier de la Fédération Française de Randonnée, permettant un accès sécurisé à ce site naturel très fréquenté. Par ailleurs, une station de réparation de vélos a été installée récemment, offrant aux cyclistes un point pratique pour l'entretien de leur matériel. Enfin, après quelques travaux, les Restos du Cœur et l'épicerie sociale ont emménagé dans leurs nouveaux locaux, améliorant ainsi l'accueil et le service aux bénéficiaires.

7. PANNEAU D'AFFICHAGE « ENTRAIDE » ;

Dans le cadre de son stage à la mairie, Chloé Donati a proposé la création d'un panneau d'entraide inspiré d'un village des Alpes. Ce panneau vise à encourager les échanges volontaires et gratuits entre habitants et visiteurs de Peyrelelade, favorisant le don et l'échange de biens ou services sans transaction monétaire. Accessible à tous, il permettrait de renforcer les liens sociaux, notamment pour les personnes isolées, grâce à un espace visible et modulable avec des rubriques claires (dons, demandes, covoiturage, bénévolat) et quelques règles simples pour garantir son bon usage.

8. CIRCULATION DANS LE BOURG DE LA COMMUNE ;

Pour limiter la circulation excessive dans le bourg, il convient de consulter les services de prévention et de sécurité de la préfecture. Leur regard extérieur aidera à adapter la signalétique, notamment sur la place de la Fontaine, afin de réduire la vitesse et limiter les stationnements gênants, pour mieux gérer le trafic et assurer la sécurité.

9. QUESTIONS DIVERSES ;

- L'inauguration de la maison d'assistantes maternelles est prévue le samedi 05 juillet prochain.
- Le Tour du Limousin-Périgord sera de passage sur les routes de la commune le 19 août.

Fin de séance à 21 heures 30

DES TRAVAUX pour stocker l'eau et piéger le carbone dans la tourbière de Rebière Nègre à Peyrelevade

• Septembre et octobre 2025 •



La tourbière de Rebière Nègre, un site unique aux multiples usages

Cette tourbière, unique, avec 4,5 mètres d'épaisseur de tourbe, est née il y a plus de 9 000 ans (Miras 2004). C'est un précieux écosystème pour les Hommes, la faune et la flore locales.

Source de combustible pendant plusieurs siècles, le site a fait l'objet de nombreuses extractions de tourbe successives, accompagnées de la création de fossés de drainage. La dernière activité d'envergure s'est terminée en 1997 après l'exploitation pour la fabrication de terreau.

En 2003, la commune de Peyrelevade confie la gestion écologique du site au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, pour l'aider à conserver son patrimoine naturel.

Depuis 2018, le Conservatoire étudie l'évolution des niveaux d'eau dans la tourbière et a évalué les effets des

différentes activités ayant eu lieu jusqu'à la fin du xx^e siècle ; extraction de tourbe, plantation, création de l'étang, etc.

La restauration des tourbières drainées est aujourd'hui reconnue au niveau national et mondial, comme une action contribuant à la résilience des territoires face au changement climatique.

En 2022, le Conservatoire a proposé à la commune de Peyrelevade un projet de travaux pour redonner à la tourbière de plus grandes capacités de stockage d'eau, de carbone et d'accueil pour une biodiversité spécifique.

En 2023, ce projet de travaux a été lauréat de l'appel à projet « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

■ Comment restaurer l'hydrologie d'une tourbière ?

Des techniques spécifiques pour supprimer les effets des fossés

Les particularités physiques de la tourbe, une fois dégradée par le drainage, nécessitent des techniques particulières pour réhumidifier efficacement la tourbière.

Pour le projet de Peyrelevade, deux techniques, éprouvées depuis 10 ans dans le Jura, vont être mises en œuvre :

- 9 palissades constituées de madriers en bois et 40 panneaux en bois implantés dans la tourbe en travers des fossés.

Des modalités d'intervention pour les engins adaptées pour répartir le poids des machines

- Utilisation de plaques de répartition et machines équipées de chenilles extra larges.



Mise en place de palissades à la pelle mécanique.

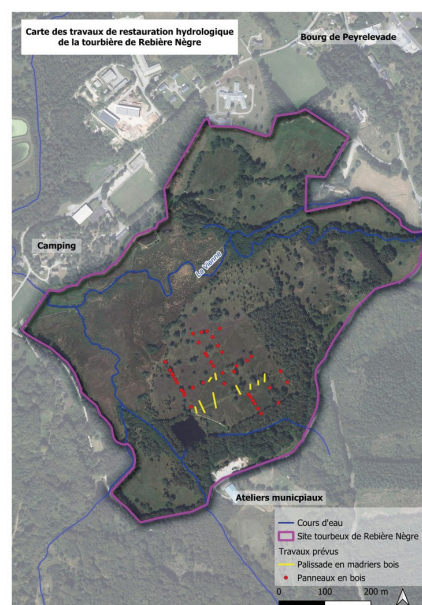


■ Effets des activités passées

- 3 300 mètres de fossés abaissent la nappe d'eau sur de longues périodes.
- 45 000 m³ de tourbe sont en cours de dégradation, importante source d'émission de carbone.
- La flore et la faune spécifique des tourbières est en voie de disparition.

■ Objectifs des travaux

- Boucher 900 mètres de fossés et réhausser le niveau d'eau.
- Réhumidifier la tourbe pour piéger le carbone.
- Améliorer l'accueil des espèces de la tourbière.



Agenda

2025

- dimanche 27 juillet de 10 h à 12 h visite découverte de la tourbière de Rebière Nègre.
- du 01/09/2025 au 30/10/2025 réalisation des travaux sur la tourbière.

Le CEN et la commune de Peyrelevade

- 25 ans d'implication pour la biodiversité
- 6 sites naturels préservés soit 198 ha
- 99 ha en acquisition, 32 ha en convention et 66 ha en bail

Ce projet est financé par
Nouvelle-Aquitaine
Région Nouvelle-Aquitaine
France

Les partenaires techniques
CEN Nouvelle-Aquitaine
Conservatoire d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine